

Communiqué

Paris, le 11 juin 2018

## Lancement de VISEHA, Vie Senior & Habitat le premier label de qualité des résidences services seniors



**La loi ASV du 28 décembre 2015 a marqué une première étape dans la reconnaissance des résidences services seniors. Aujourd'hui, le SNRA et le SYNERPA RSS, les deux syndicats professionnels regroupant la majorité des opérateurs du secteur, vont plus loin. Avec le concours d'Afnor Certification, ils créent le tout premier label de qualité dédié aux résidences services seniors.**

*« Les résidences services seniors sont un pilier de notre politique de maintien à domicile et le seront encore davantage demain. L'existence du label de qualité VISEHA, une première en France, démontre que nous avons toute légitimité pour nous inscrire dans la feuille de route gouvernementale sur le grand âge et l'autonomie. »*

**François GEORGES**, président du SNRA et **Jean-Marie FOURNET**, président du SYNERPA RSS

On compte actuellement en France plus de 600 résidences services seniors. Ce nombre devrait être multiplié par quatre d'ici 2030. Pour accompagner cet important développement, il est nécessaire de répondre à trois enjeux :

- **Un enjeu de lisibilité** : permettre au grand public de se repérer parmi les différentes catégories de résidences pour personnes âgées
- **Un enjeu de qualité** : garantir que les résidences services seniors offrent un socle commun sur le plan immobilier comme sur celui des services
- **Un enjeu de croissance** : proposer une référence reconnue à partir de laquelle le secteur puisse se structurer.

**La satisfaction des résidents est le point commun entre ces trois axes.** C'est pourquoi le SNRA et le SYNERPA RSS ont choisi de mettre en commun leurs efforts pour créer le label de qualité VISEHA. Celui-ci repose sur **13 critères**, complétés par un ensemble de prérequis relatifs à la santé financière et la fiabilité de l'opérateur, deux éléments essentiels à la pérennité de l'exploitation.

## 6 critères immobiliers

---

1. Une résidence services seniors est constituée d'un minimum de 55 logements individuels.
2. La surface minimale moyenne des logements doit être de 36 m<sup>2</sup> habitables.
3. La résidence doit comporter une majorité de T2 ou catégories supérieures.
4. La surface utile des espaces communs doit être au minimum de 250 m<sup>2</sup>.
5. Cette surface doit correspondre au moins à 10% de la surface totale des logements.
6. Les espaces communs doivent être composés au minimum d'un accueil, d'un salon, d'un restaurant et d'une cuisine collective, ainsi que d'une salle d'animation.

## 7 critères de services

---

7. Une résidence services seniors propose au moins 5 activités ou animations par semaine.
8. Les résidents ont accès à un service de blanchisserie du linge plat et du linge personnel.
9. Un entretien ménager du logement du résident est proposé 5 jours sur 7 au moins.
10. L'offre comprend un service de restauration en salle et un service de livraison à domicile.
11. La résidence emploie au moins 6 ETP<sup>1</sup> et respecte un ratio minimal d'1 ETP pour 12 résidents.
12. Une présence sur site est assurée 24h/24 et 7 j/7.
13. Un accueil est disponible 6 j/7 au moins avec 7h de présence quotidienne au minimum.

**L'évaluation des résidences candidates est réalisée par un partenaire reconnu, Afnor Certification,** qui s'appuie sur une analyse documentaire complétée par des visites sur site. Le label est délivré pour une durée de quatre ans par une commission de labellisation composée de représentants du SNRA et du SYNERPA RSS. Les deux syndicats sont réunis au sein d'un groupement d'intérêt économique (GIE).

Toute résidence services seniors affiliée à un des deux syndicats professionnels, qu'elle soit indépendante ou membre d'un groupe, peut se porter candidate.

## Calendrier de déploiement

---

- **Juillet 2018** : le SNRA et le SYNERPA RSS constituent ensemble un GIE pour porter le label VISEHA.
- **Septembre 2018** : le cahier des charges du label et, donc, de ses exigences est rendu public sur le site [www.viseha.fr](http://www.viseha.fr)
- **Juillet à novembre 2018** : les résidences services seniors adhérant à un des deux syndicats sont contrôlées par Afnor Certification pour savoir si elles répondent aux critères du label VISEHA
- **Fin 2018** : la liste des résidences services seniors labellisées VISEHA est communiquée

## CONTACTS MEDIAS

**Philippe CAMPINCHI**, délégué général du SNRA  
[contact@snra.org](mailto:contact@snra.org) – 06 84 60 62 74

**Olivier CASABIELHE**, responsable de la communication du SYNERPA  
[casabielhe@synerpa.fr](mailto:casabielhe@synerpa.fr) – 06 85 54 28 66

---

<sup>1</sup> ETP : équivalent temps plein